

Concarneau, Le 18 octobre 2018



VILLE DE
CONCARNEAU
Place de l'Hôtel de Ville
BP 238
29182 CONCARNEAU
T 02 98 50 38 38
F 02 98 50 38 63
contact@concarneau.fr
www.concarneau.fr

COMMUNIQUE DE PRESSE :

COMMUNIQUE PRESSE

Contact Presse :

Cabinet du Maire - Christine BARBA
02 98 50 38 60 / 06 34 33 90 60
Mail : christine.barba@concarneau.fr

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE PERMIS DE CONSTRUIRE NEXITY - 143 avenue de la Gare Du 22 octobre au 20 novembre 2018

Conformément au code de l'environnement, le public est informé que la demande de permis de construire PC 029 039 17 00127, déposée par NEXITY IR PROGRAMMES GFI, en date du 15/09/17, fait l'objet d'une procédure de participation du public par voie électronique.

Le projet, objet de la demande de permis de construire susvisée, a été soumis à évaluation environnementale (étude d'impact), après examen au cas par cas. Situé au 143 avenue de la Gare, le projet a pour objet la construction de 245 logements (10 bâtiments).

Le dossier mis à la consultation comprendra la demande de permis de construire précitée, l'étude d'impact liée au projet ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

*La procédure de participation du public sera ouverte
du lundi 22 octobre 2018 au mardi 20 novembre 2018 inclus.*

Pendant toute la durée de la procédure, la consultation du dossier de demande de permis de construire pourra s'effectuer :

- sur le site internet de la Ville de Concarneau : www.concarneau.fr, rubrique "toutes les actus".
- sur un poste informatique mis à disposition du public en mairie de Concarneau, situé place de l'Hôtel de Ville à Concarneau, aux jours et heures d'ouverture suivants : du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h.
- sous format papier au service urbanisme de la mairie de Concarneau aux jours et heures d'ouverture cités ci-dessus.

Les intéressés pourront prendre connaissance du dossier et faire part de leurs observations ou propositions, sous forme électronique, à l'adresse mail suivante : urbanisme@concarneau.fr jusqu'au mardi 20 novembre 2018 inclus.

A l'issue de la présente procédure de participation du public et du délai d'instruction de la demande de permis de construire, le maire de Concarneau statuera sur ladite demande.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès du service urbanisme de la commune de Concarneau, situé place de l'Hôtel de Ville à Concarneau, et ouvert du lundi au vendredi de 08h30 à 12h et de 13h30 à 17h, ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@concarneau.fr ou au 02.98.50.38.28.

Au plus tard à la date de publication de la décision du maire de Concarneau et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public, sera rendue public, sur le site internet : www.concarneau.fr"

